

Le 17 janvier 2024, un agent de sécurité a fait une chute de plain-pied.

Bilan : 3 jours d'arrêt de travail.

Cet accident aurait-il pu être évité ? Réponse OUI

Cet accident aurait-il pu être plus grave ? Réponse OUI

Les règles à respecter lors des déplacements et rondes :



- ➔ **Evaluer les risques** sur les lieux de travail (*notamment pendant les rondes*);
- ➔ **Être vigilant(e)** lors des déplacements et **faire attention aux obstacles** ;
- ➔ **Ne pas utiliser de passerelles et/ou échelles** sans protection ;
- ➔ **Ne pas se déplacer en regardant son téléphone.**

Si vous rencontrez l'une de ces situations dans votre quotidien professionnel, contactez le service Mise en Œuvre au 04 73 98 28 29. Mathilde et/ou Lazar pourrons vous répondre.